

Toujours un virus !

Coupables : pas les chauves-souris ni de pangolins, ni les visons mais les oiseaux migrateurs



Toujours un virus !



Dans le cadre de la lutte contre la crise de l'Influenza aviaire, Julien Denormandie ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, était ce lundi 11 janvier, à Auch, aux côtés des services de l'État entièrement mobilisés auprès des acteurs de la filière pour lutter contre l'épidémie. Le ministre a rencontré tout d'abord les fonctionnaires de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), très engagés auprès des éleveurs concernés..



L'influenza aviaire

L'influenza aviaire est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse. Elle affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer, dans sa forme hautement pathogène, une maladie pouvant aboutir rapidement à la mort. Cette année, l'influenza aviaire circule fortement parce que son indice de contagiosité est très élevé.

L'influenza aviaire fait partie des dangers sanitaires dont la déclaration à l'administration est obligatoire.

Tous concernés

Ce virus est transmissible à toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages. Tous les oiseaux sont sensibles à l'influenza aviaire, mais la surveillance de l'avifaune porte avant tout sur les familles des anatidés (oies, cygnes, canards), rallidés (ex: foulques), laridés (mouettes, goélands, sternes), mais aussi les rapaces et échassiers.

Un virus IAHP de sérotype H5N8 est présent, en Europe, depuis fin décembre 2019. Depuis août 2020, outre la Russie, le Kazakhstan et Israël, plusieurs autres pays connaissent des foyers dans les élevages (la répartition des foyers est disponible sur le site de la plateforme d'épidémiologie-surveillance en santé animale).

De nombreux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) se sont déclarés en Europe, ces dernières semaines, dans la faune sauvage ou dans des élevages, principalement au Danemark, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Irlande.

Est-elle transmissible à l'homme ?

Pour les souches détectées en 2015/16 et 2016/17, H5N1 et H5N8, aucun cas humain n'a été identifié à ce jour. La consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque.

Comment circule le virus ?

La maladie peut être propagée entre élevages et basses-cours par l'intermédiaire : de contacts entre oiseaux domestiques et sauvages ; des véhicules ; du matériel ; des personnes ; des fientes, du lisier ; des résidus d'élevage. Les contacts directs ou indirects entre oiseaux domestiques et sauvages peuvent se produire en particulier le long des couloirs de migration des oiseaux sauvages. Le transport d'animaux assure également la diffusion de la maladie.

Les mesures prévues en cas de confirmation d'un foyer

La Direction départementale en charge de la protection des populations mettra en place :

- Un abattage et destruction sur place de toutes les volailles et des œufs de l'exploitation ou de la basse-cour,
- Un nettoyage et une désinfection de l'exploitation ou de la basse-cour suivis d'un vide sanitaire de 21 jours,



La suite de la matinée était consacrée à une séance de travail avec les élus, parlementaires, président du conseil départemental, président de l'association des maires, les représentants de la chambre d'agriculture et les représentants de la profession. Le ministre a expliqué les trois parties du plan :

- Le dépeuplement : la stratégie d'abattage massif et rapide, dite de dépeuplement, est rendue absolument nécessaire. L'abattoir de Castelnau-d'Auzan lui sera entièrement dédié. Les volailles saines seront redirigées vers Vic-Fezensac. Une zone tampon sera créée de 20 km autour d'un foyer, zone de surveillance dans laquelle aucune volaille ne peut circuler. La surveillance pour détecter un foyer infecté sera renforcée.
- les indemnités sont calculées par rapport à la valeur marchande réelle des animaux, ce qui permet de faire une indemnisation favorable à l'éleveur .
- les mesures pour rebâtir la production avec le souci permanent d'une meilleure prévention par rapport à la maladie.

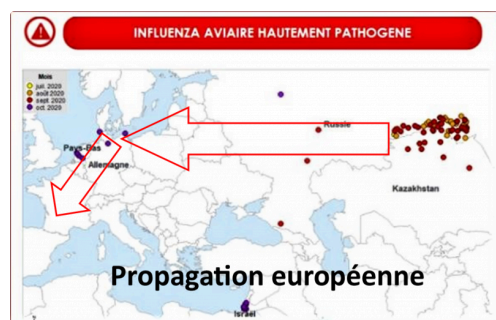


Éviter la propagation des virus : les mesures

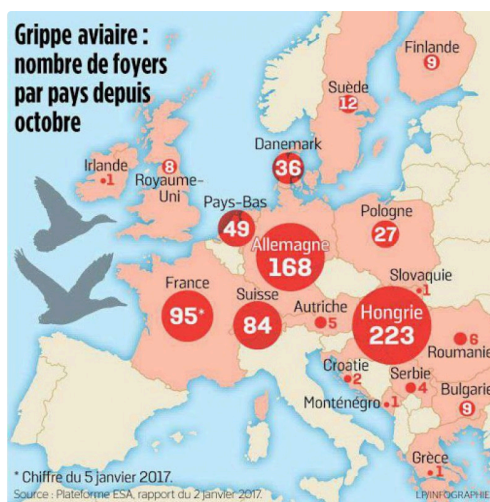
"Il est important de rappeler aux éleveurs et aux transporteurs qu'ils doivent respecter strictement l'ensemble des mesures de biosécurité, notamment le nettoyage et la désinfection dans les élevages, les caisses de transport et les véhicules, afin de prévenir toute arrivée du virus en France, quelle que soit la voie d'introduction. Elles doivent être mises en oeuvre le plus vite possible pour limiter au maximum dès le début la contagion".



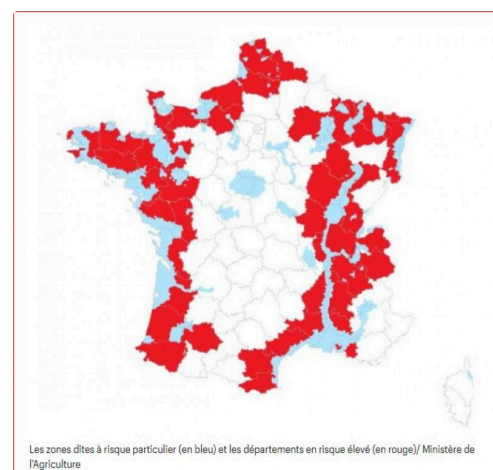
"Nous avons eu une réunion très sérieuse et constructive. J'ai trouvé un ministre à l'écoute et je pense qu'il a trouvé en face des gens responsables. Les propositions et le plan d'actions sont dignes d'intérêt. Si nous voulons nous débarrasser encore une fois du virus, il nous faut des actes très stricts et une vigilance accrue. En ce qui concerne les indemnités et le plan de relance, nous jugerons par les actes." **Christian Laforêt - Vivadour**



Partie du Kazakhstan



La situation en Europe



Les zones dites à risque particulier (en bleu) et les départements en risque élevé (en rouge) / Ministère de l'Agriculture

La carte des risques



1.png



Les journalistes sont prêts



Benjamin Constant et du régal gascon pour le ministre